

DELIBERATION DU BUREAU

2022 n° 10

REQUALIFICATION

POLE ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 02/02/2023, sur convocation du Président envoyée le 27/01/2023.

Présents : F. CHARTREUX, M. GUEGUEN, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, X. COLIN, JP. COUTEAU, J. BOCANEGRA, L. GUYOT, JL. CLAUDON, A. HARMAND, E. POIRSON, R. ARNOULD,

Excusés : R. SILLAIRE, JL. STAROSSE, D. PICARD, E. PAYEUR.

BU2022-10 - SUBVENTIONS (7.5.2) – RELOCALISATION – REQUALIFICATION DU POLE ENVIRONNEMENT

La présente délibération a pour objet d'approuver le plan de financement et de solliciter diverses subventions dans le cadre du programme de relocalisation et requalification des locaux dédiés au Pôle Environnement et plus particulièrement des services eau potable et assainissement.

Partagés entre différents sites, les locaux dédiés au Pôle Environnement (Eau, Assainissement, déchets ménagers, Gemapi, nature & biodiversité) ne répondent plus aujourd'hui aux besoins du service.

En effet, la cohabitation et la promiscuité des locaux, mais aussi l'isolement d'une partie des agents, ne permettent pas un fonctionnement optimisé, certains bureaux sont aux sièges, d'autres partagés avec le ST21 et le dispositif d'insertion, (partage des vestiaires, salle de restauration, ...).

Le manque de rangements et de stockage sur un même site et un même hangar, pour les cinq services ST21, Chantier d'insertion, Eau, Assainissement, Déchets ménagers) accentuent cette problématique.

La multiplicité des sites ne facilite pas les rapports et les cadres comme les agents multiplient les trajets pour initier les différentes missions.

Ainsi, après plusieurs scénarii envisagés, une solution tendant à requalifier et compléter par une construction le site laissé vacant par le ST21 et le dispositif d'insertion, s'est posée comme une évidence, pour un meilleur fonctionnement et un bon accueil des agents.

Idéalement placé dans un bâtiment entièrement remis à neuf (travaux confortatifs et économies d'énergie), tous les agents des services eau potable, assainissement, nature & biodiversité et Gemapi (hors service abonnés) seraient alors basés à ECROUVES à proximité du siège de la CC2T. Les agents du service déchets ménagers resteraient basés dans le bâtiment principal actuel du siège mais disposeraient d'espaces dédiés (stockage technique,) dans les locaux requalifiés.

L'accès au site, et un parking ont été requalifiés il y a 3 ans. Une signalétique adaptée, une circulation optimisée au sein du site, ainsi qu'une gestion des flux ont été étudiées afin que le fonctionnement soit amélioré mais, toujours perfectible. Ce bâtiment est raccordé au réseau de chaleur, et l'extension envisagée évolutive, puisque composé de travées qui généreraient peu ou pas de modifications et un coût moindre (à la fois à l'étage sur la partie vie et dans le prolongement du bâtiment).

Un accent particulier sera mis sur l'isolation des locaux de vie et l'installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur l'extension. Une étude sera menée en lien avec le Pays terres de Lorraine afin de vérifier si la charpente métallique du bâtiment existant permettrait l'installations d'autres panneaux. Ces travaux pourraient être imaginés par la suite. Par ailleurs, le dispositif d'assainissement propre au bâtiment sera entièrement requalifié.

Enfin, le site permet d'implanter divers stockages extérieurs, en lieu et place de ceux utilisés par le ST2I et impliqueront en conséquence une baisse des trajets, liés notamment à la multiplicité des stockages externes au service.

Le plan de financement s'inscrit ainsi qu'il suit :

DEPENSES	Montants € HT	RESSOURCES	Montants € HT	%
Maitrise d'œuvre	90 000.00			
Etudes et/ou missions complémentaires	15 000.00	• DETR 2023	250 000.00	Plafond
SPS et contrôle technique - études ou missions complémentaires		FONDS PROPRES CC2T	918 952.00	
		Via les budgets annexes dédiés		
Travaux	1 063 952.00			
Gros œuvre	330 342.00			
Serrurerie	18 400.00			
Etanchéité Couverture	62 135.00			
Menuiseries extérieures aluminium	64 350.00			
Plâtrerie/isolation/faux plafonds	79 765.00			
Menuiseries intérieures bois	26 350.00			
Sols souples/Carrelages/faïences	56 460.00			
Peinture	30 700.00			
Electricité/sécurité incendie/courants faibles	77 400.00			
Chauffage/ventilation/plomberie	67 550.00			
Panneaux photovoltaïques et borne de recharge électrique	150 500.00			
Dispositif d'assainissement	100 000.00			
Aléas de chantier				
TOTAL HT en €	1 168 952.00	TOTAL	1 168 952.00	100 %

En conséquence, inviter le bureau à :

- Valider le plan de financement
- Solliciter les aides financières
- Autoriser la signature de toutes pièces utiles
- Prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence
- Solliciter l'autorisation d'engager les travaux avant octroi des subventions

Délibération adoptée à l'unanimité, avec l'abstention de Monsieur HARMAND.

Mis en ligne le 02/02/2023 à 16h41

REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230202-BU2023_10-D